Annexe 2 au règlement intérieur de la médiathèque de Plan d'Orgon
Charte d'accueil des groupes dans les services de la médiathèque

Préambule

Les bibliothécaires de la médiathèque de Plan d'Orgon ont pour mission d'accueillir les enfants scolarisés ou inscrits dans une institution de la commune de Plan d'Orgon (crèche, maternelle, école primaire, centre de loisirs, etc).
L'équipe de la Médiathèque a également vocation à accueillir des groupes constitués d'adultes : centres de formations, associations, entreprises, services municipaux, centres sociaux, maisons de retraite, enseignants, étudiants…

Les objectifs sont les suivants :

• Faire découvrir la médiathèque comme espace de culture, de découverte et de loisirs
• Encourager l'appropriation des lieux et le respect des règles
• Favoriser l'autonomie dans l'utilisation des documents
• Faire connaître la littérature, établir des liens entre les collections et susciter l'envie
• Accompagner les enseignants dans leurs projets pédagogiques, dans le cadre de la mise en valeur des collections de la médiathèque.

Article 1 - Planning & horaires

L'équipe de la médiathèque accueille les classes sur rendez-vous. Les visites s'effectuent en dehors des heures d'ouverture de la médiathèque afin de faire bénéficier les classes des meilleures conditions d'accueil sans perturber le service public. Exceptionnellement des créneaux durant l'après-midi pourront être étudiés lorsque des conditions particulières l'imposeront.
Les groupes d'adultes seront accueillis et pourront emprunter des documents durant les heures d'ouverture au public.
L'accueil de groupe peut donner lieu à différents types d'animations. Le choix de ces interventions sera effectué lors de la prise de rendez-vous dans le cadre d'un projet développé conjointement.

Article 2 - Retard & annulation

Les responsables s'engagent à respecter les dates et heures des rendez-vous et à prévenir la médiathèque en cas d'empêchement.
En cas d'annulation de sa part, la médiathèque s'engage à prévenir le responsable. Un autre rendez-vous pourra alors être proposé dans la limite des disponibilités du service.

Article 3 – Partenariats

L'accueil des groupes scolaires est basé sur des relations de partenariats entre l'Education Nationale et la Médiathèque dont l'objectif est de développer le goût de lire chez les enfants, les pratiques étant complémentaires : apprentissage de la lecture et découverte de la lecture loisir.
L'accueil de classes, tout au long de l'année, peut donner lieu à différents types d'animations, autour des collections, suivant les différents niveaux scolaires.
Le choix de ces interventions est effectué lors de la prise de rendez-vous dans le cadre d'un projet développé conjointement entre les professionnels de la Médiathèque et l'enseignant.

Article 4 : Modalités d'emprunts

Prêt à usage collectif

Une inscription spécifique est accordée aux enseignants, collectivités et associations dans le cadre de leurs activités professionnelles (et non à des fins privées).

La carte, délivrée à un représentant de la collectivité, est nominative et valable 1 an.

La carte délivrée au responsable désigné par sa collectivité permet d'emprunter plusieurs documents (livres, CD, DVD). Les documents sont empruntés sous la responsabilité du titulaire de la carte ou de celle de son responsable légal.

Article 5 : Responsabilités

La présente Charte sera envoyée en début d'année scolaire aux responsables des institutions sollicitant les services de la Médiathèque pour accueillir leurs groupes. La Charte devra être retournée signée pour validation avant le premier accueil.